

Paris, le 11 juin 2025 – n°79/H030

COMMISSION DÉMOGRAPHIE ET QUESTIONS SOCIALES

Réunion du 11 juin 2025

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DÉMOGRAPHIE ET QUESTIONS SOCIALES

Réunion du 11 juin 2025

Président : Jean-Philippe VINQUANT

Rapporteur : Christel COLIN

Rapporteur : Christelle MINODIER

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

I.	Rapport du groupe de travail maltraitance.....	4
II.	Mieux observer les conditions de logement.....	7
III.	Mieux appréhender les liens entre l'inflation et l'évolution des modes de vie et de consommation des ménages.....	9
	.1 L'indice des prix à la consommation.....	9
	.2 Impact de l'inflation sur la vie des familles.....	11
	.3 Présentation du suivi d'avis de moyen terme.....	17
IV.	Demandes d'avis en opportunité.....	20
	.1 Enquête Nationale sur les ressources des jeunes.....	20
	.2 Enquête Guide Growing Up in Digital Europe.....	21
	.3 Enquête TIC ménages.....	22
	.4 Enquête sur le prix du terrain et du bâti.....	23
V.	Demandes d'accès à des sources administratives via un 7bis.....	24
VI.	Point d'information.....	25

Liste des participants

ANDRIEUX	Virginie	Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires - SDES
BARLEY	Muriel	
BERTIN	Antonia	Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires - SDES
BLANC Sylvie		Conseil national de l'information statistique (CNIS)
CARRASCO	Valérie	Ministère de l'Intérieur - SSMSI
COLIN	Christel	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)
DARRIAU	Valérie	Ministère de la Santé et de la prévention - DREES
DAUBAIRE	Aurélien	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE)
-DSDS		
DJIRIGUIAN	Julie	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - DSDS
DOGAN PIERRE	Aykiz	
FAIVRE	Sébastien	
FORTUNY	Emmanuel	Fédération française du bâtiment
GASSIE	Esmeralda	Particulier
GEEROLF	François	Observatoire française des conjonctures économiques (OFCE)
GELY Alain		Confédération générale du travail (CGT)
GUEYDAN	Geneviève	
GUILLAUMAT-TAILLIET	François	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
IANNONE	Caroline	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)
JANY-CATRICE	Florence	Université de Rouen
MAKDESSI	Yara	Ministère de la Justice - Sous-direction de la statistique et des études
MINODIER	Christelle	Ministère de la Santé et de la prévention - DREES
REULARD	Typhenn	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
RIOUX Laurence		Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'age (HCFEA)
SELZ Marion-Marianne		CNRS-SFdS
SERIEYX	Yvon	Union nationale des associations familiales (UNAF)
SUJOBERT	Bernard	Confédération générale du travail (CGT)
UBIQUUS		UBIQUUS
VINQUANT	Jean-Philippe	Ministère de la Santé et de la prévention - Inspection générale des affaires sociales (IGAS)
ARAGONA	Estelle	IFROSS-CRDMS
AZIERE	Camille	Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE)
BALAVOINE	Angélique	Ministère de la Santé et de la prévention - DREES
BENALLAL	Anissa	France Agrimer
BERTRAND	Madeline	Insee Grand Est
BOIREAU	Sébastien	Agence d'urbanisme de la région angevine
BOISSEUIL	Clément	Atelier parisien d'urbanisme (APUR)
BOUCHEZ	Antoine	ville de Montrouge
BOURASSEAU Pierre		France Agrimer
BULTEZ	Jean Pierre	Union nationale interfédérale des œuvres et des organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOPSS)
BUSI Paul		Confédération française démocratique du travail (CFDT)
CARON	Nathalie	Insee Bretagne
CONCIALDI	Pierre	Institut de recherches économiques et sociales (IRES)
COURAUD	Amandine	Particulier

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

CRAVATTE	Céline	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
CUSSET	Pierre-Yves	France Stratégie
D	Gaël	Ministère de la transformation et de la fonction publiques - DGAFP
DE ANDRADE	Noémie	L'Institut Paris Région
DE RAPHELIS	Magali	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
DELAUNE	Eulalie	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - DESE
DELERIS	Mathilde	Particulier
DESLANDES	Marie-Hélène	Insee Normandie
DUEE	Michel	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - DSDS
EGUIENTA	Janine	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)
FARGES	Audrey	Ministère de la Santé et de la prévention - DREES
FONTAINE	Philippe	Sénat
GACHARD	Mathilde	DDT du Bas-Rhin
GADET	Damien	Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires - SDES
GOIN	Auréli	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)
GUILLAUME	Jaubert	Université de Lyon
GUILLERMIN	Gaétan	Caisse nationale des allocations familiales (CNAF)
GUILLOT	Cécile	France Agrimer
GUILLOTON	Valentin	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - DSDS
HADJ-ALI	Myriam	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)
HEMMER	Constance	Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires - SDES
HUIBAN	Marie	Droit au logement
JALLALI	Salah	Agence d'urbanisme agglomération de Lyon
JAUBERTI	Anne	
JENIN	Nicolas	Agence d'urbanisme agglomération de Lyon
KFOURY	Julien	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - DSDS
LAGANDRE	Véronique	Fédération des particuliers employeurs de France (FEPEM)
LAGARENNE	Christine	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
LAMBERT	Anne	Institut national des études démographiques (INED)
LE RHUN	Béatrice	Ministère de la Santé et de la prévention - DREES
LEBUGLE	Amandine	Samu social de Paris
LEGRIS	Édouard	Fédération française du bâtiment
LEHMANN	Erica	Autoentrepreneur
LEMAIRE	Capucine	Observatoire des politiques du handicap
LHOMMEAU	Bertrand	Ministère de la Santé et de la prévention - DREES
LIOGIER	Valérie	Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse - DEPP
LOURS	Caroline	Université Paris 13
MADEC	Pierre	Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE)
MARQUIER	Rémy	Centre d'accès sécurisé distant aux données (CASD)
MASSIF	Jean-Benoit	Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires - DREAL
MATTE	Marie	Insee Lorraine
MONTUS	Arnaud	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)
MONZIOLS	Martin	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - DSDS
MOUTY	Philippe	Insee Guadeloupe
NGUYEN	Élise	Union nationale des professions libérales (UNAPL)
NOUGARET	Amandine	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

PALIOD Nicolas Ministère de la Santé et de la prévention - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)

PASSERIEUX Clément Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE)
-DESE

PERE Julia Électricité de France (EdF)

PERRET Anne-Aymone Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)

PILLIAS Pascale Insee Languedoc Roussillon

PISARIK Jacques Observatoire du Samusocial de Paris

PLAYOUST Barbara Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)

RAYNAUD Émilie Insee Île-de-France

ROCHE Corinne Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)

ROGER PEYRARD Cedric

SAMUEL Adeline

SENAND Senand Fédération du commerce et de la distribution (FCD)

SIRANYAN Valérie Université de Lyon

SOLARD Julie Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)

THEODOSE Teddy Université Paris 13

THOLOZON Léa

TREYENS Pierre-Eric Insee Bretagne

VAHIDI Hojjat Université de Lyon

VAILLANT Philippe Agence nationale de l'habitat (ANAH)

VEGA Anne Université Paris Nanterre

VIVIAND Zoé Université de Lyon

VORMS Bernard

La séance est ouverte à 9 heures 35, sous la présidence de Jean-Philippe VINQUANT.

INTRODUCTION

Jean-Philippe VINQUANT, Président de la Commission Démographie et Questions sociales

Bienvenue pour cette réunion de printemps de la commission Démographie et Questions sociales (DQS). Notre séance est très chargée avec d'importants sujets. Le thème central concerne la connaissance des liens entre l'inflation et l'évolution des modes de vie et de consommation des ménages.

Nous accueillerons en premier lieu Geneviève Gueydan, présidente du groupe de travail sur les maltraitements envers les personnes vulnérables, que nous traiterons en premier point.

Nous ne procéderons pas à la présentation des programmes annuels de travail des producteurs. Il s'agit essentiellement d'une actualisation des programmes 2024. Les documents ont été transmis préalablement à notre séance.

Concernant l'enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ), elle sera présentée aujourd'hui pour avis d'opportunité, mais le débat de fond sur les conditions de vie des jeunes se tiendra plutôt en 2026.

I. RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL MALTRAITEMENT

Un document est projeté à l'ensemble des participants.

Jean-Philippe VINQUANT

Ce travail sur les maltraitements répond à l'avis numéro 8 de notre avis de moyen terme, par l'intermédiaire duquel le Conseil national de l'information statistique (Cnis) préconisait de réaliser un état des lieux des sources existantes pour repérer les différents types de maltraitance selon les catégories de victimes et d'auteurs.

Geneviève GUEYDAN, inspectrice générale des affaires sociales, présidente du groupe de travail sur les maltraitements envers les personnes vulnérables

Notre rapport s'inscrit dans un mandat du Cnis de décembre 2023 et résulte d'un travail collectif interministériel avec les rapporteurs ici présents : Valérie Darriau, représentant la Direction de la recherche, des études de l'évaluation et des statistiques (Drees), Valérie Carrasco, représentant le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), et Yara Makdessi, de la sous-direction de la statistique et des études du ministère de la Justice. Le groupe de travail pluridisciplinaire s'est réuni neuf fois entre février 2024 et avril 2025.

La définition légale de la maltraitance, introduite en février 2022, présente trois dimensions clés qui sont complexes à traduire statistiquement. Premièrement, elle concerne une personne en situation de vulnérabilité, avec des facteurs pluriels et non figés, comme l'état de minorité, la maladie, le handicap ou la grande précarité. Deuxièmement, elle comprend des comportements maltraitants protéiformes (geste, parole, action ou inaction) incluant différents types de maltraitance (physique, sexuelle, psychologique, financière) qui sont inégalement identifiés dans les sources statistiques. Troisièmement, elle implique une relation de confiance, de dépendance, de soin ou d'accompagnement entre victime et auteur, dimension souvent mal tracée dans les sources administratives. La loi indique également que les maltraitements peuvent avoir une origine individuelle, collective ou institutionnelle.

Notre diagnostic sur les sources révèle un patchwork très éclaté et incomplet. Les sources administratives ne montrent que la pointe de l'iceberg des cas déclarés, avec un traçage incomplet des relations victime/auteur et une couverture inégale des différentes formes de maltraitance.

Nous notons un manque de données sur la situation sociale des victimes et des auteurs qui enrichiraient notre compréhension des maltraitements. Des difficultés méthodologiques existent, notamment pour recueillir la parole des mineurs et des publics fragilisés. Les maltraitements intrafamiliaux sont relativement bien connus grâce aux sources administratives et enquêtes existantes. Des questions sur les maltraitements ont été récemment introduites dans des enquêtes concernant des publics vulnérables, comme le dispositif des enquêtes Autonomie, l'enquête Sans domicile et l'enquête VRS Santé handicap.

Notre rapport propose trois leviers et 17 recommandations pour progresser. Premier levier : construire un dispositif d'observation interministériel sous le pilotage du ministère des Affaires sociales, articulant la production de données et les instances de pilotage des politiques publiques. Ce dispositif devrait faciliter le lien avec la recherche pour allier dimension quantitative et qualitative dans la production de connaissances. Il reposerait sur un groupe de producteurs de données travaillant en lien avec la future formation spécialisée sur les maltraitances intégrée à la Conférence nationale de santé.

Deuxième levier : améliorer les dispositifs de recueil et de signalement. La loi Bien vieillir de 2024 prévoit le déploiement de cellules de recueil des signalements de maltraitances sur adultes vulnérables dans toutes les régions, s'appuyant sur un système d'information national permettant l'exploitation statistique. Pour les mineurs, le système reste fragmenté, principalement axé sur la maltraitance intrafamiliale. Nous recommandons de clarifier les circuits pour les autres types d'établissements accueillant des enfants.

Troisième levier : mieux exploiter les sources existantes. Il nous semble prioritaire de travailler sur trois sources de données administratives : la base de données statistiques des victimes de crimes et délits du ministère de l'Intérieur, la base Olinpe gérée par la Drees sur les parcours des mineurs placés, et le PMSI pour repérer certaines formes de maltraitances physiques chez les enfants hospitalisés. Pour les enquêtes, nous préconisons de renforcer la couverture de la maltraitance dans les enquêtes de victimation, d'introduire des questions standardisées dans les grandes enquêtes non dédiées et de développer les appariements.

Jean-Philippe VINQUANT

Merci beaucoup pour cette présentation du rapport dans un temps limité. Le rapport a été mis à disposition sur la plateforme du Cnis, mais as dans une version non encore définitive.

Geneviève GUEYDAN

Il manque effectivement les annexes, la bibliographie et la présentation détaillée des sources.

Jean-Philippe VINQUANT

Très bien, ce n'est pas la dernière fois que nous aborderons ce sujet. Nous l'aborderons lors d'une prochaine séance en thème central, ce rapport étant une contribution essentielle. J'ouvre maintenant un tour de questions pour profiter de la présence de la présidente du groupe de travail et des trois rapporteurs.

Bernard SUJOBERT, CGT

Je souhaite restituer les points soulevés par notre camarade de la CGT dans le cadre du Bureau de la semaine dernière. Premièrement, l'angle de travail du groupe de travail semblait trop individualisant alors qu'il faudrait replacer la maltraitance dans les rapports sociaux, de travail notamment. Deuxièmement, il faut porter attention aux enquêtes non structurées que vous avez mentionnées dans vos diapositives, et innover d'un point de vue méthodologique. Il faudra prévoir un appui budgétaire suffisant pour mettre en œuvre certaines de vos recommandations. Enfin, il a relevé deux entrées manquantes : une analyse de la maltraitance par secteur (crèches, enseignement...) et une approche par conditions de travail. Il s'était néanmoins félicité de la qualité du rapport et du travail du groupe.

Jean-Philippe VINQUANT

Merci. Concernant les crèches et les équipements d'accueil du jeune enfant (EAJE), nous sommes dans une définition de la maltraitance sur personnes vulnérables au sens du Code de l'action sociale et des familles (CASF). Nous traitons principalement les établissements sociaux et médico-sociaux de l'article L312-1 et les accompagnements par travailleur social. Les crèches et structures périscolaires sont très faiblement inscrites dans le CASF comme structures accompagnant des publics vulnérables. Une crèche est plutôt une structure généraliste sans vocation d'accompagnement social, sauf exception, comme les crèches à vocation d'insertion professionnelle. Le droit des crèches relève davantage du Code de la santé publique.

Geneviève GUEYDAN

Notre conception du public vulnérable ne se limite pas aux publics pris en charge dans les établissements sociaux et médico-sociaux. Nous estimons que les enfants sont un public potentiellement vulnérable par définition. Preuve en est que, dans le Code pénal, le fait qu'un auteur s'attaque à un mineur aggrave le crime et la peine. Pour nous, les mineurs, et donc les crèches, mais aussi les maltraitances commises par un animateur dans le cadre périscolaire, relèvent du champ du repérage des maltraitances. J'oserais même dire les maltraitances en milieu scolaire. Nous posons clairement dans le premier chapitre du rapport la minorité comme facteur de vulnérabilité.

Jean-Philippe VINQUANT

Ma remarque n'était pas une critique du champ. La question est plutôt de savoir où s'arrêter. Pourquoi ne pas inclure les associations sportives, les clubs de sport, les colonies de vacances ? On sortirait alors du périmètre du CASF, où cette définition de la maltraitance a pourtant été introduite.

Valérie CARRASCO, Service statistique ministériel de la sécurité intérieure

Pour compléter, à partir du moment où nous avons pris le parti de fonctionner par public et de considérer les mineurs comme essentiellement vulnérables, nous incluons les maltraitances qui pourraient intervenir dans le milieu sportif et les milieux de loisirs. Nous avons d'ailleurs cité, parmi les sources potentielles de données, l'enquête VRS thématique de 2024 sur le lien entre violence et sport ou loisirs encadrés. Ces exploitations mettront en évidence les violences subies par les enfants, y compris dans le cadre des loisirs encadrés. Cette relation nous permet d'intégrer ces situations dans le champ de la maltraitance.

Jean-Philippe VINQUANT

Vous avez tiré donc toutes les conséquences de votre approche. Pour nous guider sur le calendrier, quand pourrions-nous disposer des résultats de l'enquête VRS avec ce module d'activité sportive ? À quel moment aurons-nous accès aux données des modules santé et handicap ?

Valérie CARRASCO

L'enquête VRS thématique 2024, portée par l'Institut national de la Jeunesse et de l'Éducation populaire (INJEP), a eu lieu et est en cours d'exploitation. Des exploitations communes avec le SSMSI sont prévues. Les résultats sont attendus pour 2025.

Jean-Philippe VINQUANT

Et concernant le module santé handicap, est-il déjà administré ou encore en projet ?

Valérie CARRASCO

Il était prévu pour 2023, mais nous avons pris du retard sur l'exploitation. Nous avons des projets à la fois sur le handicap et sur la santé, notamment la santé mentale.

Marion SELZ, CNRS

Je suis très intéressée par ce rapport qui est très riche. Je me suis demandé pourquoi les violences conjugales n'étaient pas appréhendées dans ce rapport. Elles concernent des personnes qui ne sont pas spécialement vulnérables a priori.

Geneviève GUEYDAN

C'est précisément pour cette raison. Nous avons estimé que les violences conjugales constituaient un champ en soi. Toutes les femmes victimes de violences conjugales ne sont pas a priori vulnérables, même si certaines peuvent le devenir. Nous avons écarté cette dimension de notre périmètre, sauf pour les femmes cumulant les violences conjugales avec d'autres facteurs de vulnérabilité identifiés dans des enquêtes de victimation ou administratives, notamment celles du SSMSI.

Jean-Philippe VINQUANT

Un projet de recherche piloté par le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) de Paris sur ce caractère intersectionnel des violences envers les femmes âgées ou très âgées vulnérables est en cours. Nous étions hier au lancement de ce projet de recherche porté conjointement avec l'Institut national d'études démographiques (Ined), où nous avons abordé les rapports d'âge au-delà des rapports de genre dans les situations de violence.

Je remercie Geneviève Gueydan et les trois rapporteurs pour tout le travail fourni, ainsi que les membres qui ont participé aux réunions de ce groupe de travail rassemblant les parties prenantes. Nous reviendrons prochainement sur ces questions.

II. MIEUX OBSERVER LES CONDITIONS DE LOGEMENT

Un document est projeté à l'ensemble des participants.

Jean-Philippe VINQUANT

Je vous propose de passer au deuxième point de notre ordre du jour sur l'observation des conditions de logement, avec une présentation du projet de refonte de la feuille de logement du recensement de la population. Ce sujet important est présenté à différentes commissions du Cnis. Un avis formel sera rendu par le Bureau, mais nous souhaitons recueillir l'avis des membres de la commission DQS. Je donne la parole à Caroline Iannone pour cette présentation.

Caroline IANNONE, Direction des statistiques démographiques et sociales de l'Insee

La feuille de logement fait partie de l'enquête annuelle de recensement, avec pour objectif majeur d'actualiser annuellement les informations sociodémographiques à un niveau territorial fin. C'est une enquête autoadministrée, donc les questions doivent être suffisamment claires pour que les personnes puissent y répondre correctement seules.

Les dernières évolutions importantes datent de 2004. Nous avons repris en début d'année de nouvelles consultations avec le Cnis, avec l'objectif de valider le nouveau questionnaire en fin d'année pour mise en production en 2027.

Voici nos propositions de modification :

- fusion des questions sur le type de construction et le type de logement ;
- révision de la question sur la période de construction avec réduction du nombre de modalités en tenant compte de la réglementation européenne ;
- révision de la question sur l'aspect du bâti pour les DOM ;
- simplification des consignes sur nombre de pièces et surfaces ;
- suppression envisagée de la question sur les ascenseurs ;
- élargissement de la question sur les HLM à tous les bailleurs sociaux ;
- suppression de la question sur les installations sanitaires pour la métropole ;
- ;
- modification de la question sur le confort dans les logements pour les DOM ;
- ;
- modification de la question sur le nombre de voitures pour demander un nombre en clair.
- Les questions sur l'accès à l'eau potable et l'évacuation des eaux usées pour les DOM ainsi que celle sur le statut vis-à-vis du logement seraient maintenues.
-

Nous envisageons la suppression de la question relative aux ascenseurs, qui ne permet pas d'appréhender les problématiques d'accessibilité et d'autonomie. La suppression de la question sur les emplacements de stationnement est également à l'ordre du jour, en raison de son manque de précision notamment.

Trois ajouts sont proposés :

- une question sur la présence d'un climatiseur fixe, réversible ou non (pour mesurer la précarité énergétique d'été) ;
- une question permettant de connaître les défauts du logement (avec plusieurs modalités inspirées de l'enquête Logement) ;
- une question sur l'accessibilité et l'autonomie pour mesurer l'adéquation entre les logements et leurs occupants.

Jean-Philippe VINQUANT

Merci beaucoup. Je tiens à souligner que l'adéquation entre les logements et les occupants constitue un enjeu majeur compte tenu du vieillissement de la population occupant dans le parc HLM où nous trouvons des proportions de 30 à 40 % de 65 ans et plus parmi les locataires. Le rapport de l'Agence nationale de contrôle du logement social (ANCOLS) de 2024 portait un intérêt particulier sur l'adaptation du logement social en termes d'accessibilité et de commodité pour les publics âgés ou en situation de handicap. Il a montré que certains bailleurs sociaux connaissaient mal l'état d'adaptation des logements qu'ils proposaient à la location.

Yvon SERIEYX, Unaf

Je suggère d'évoquer les ascenseurs défectueux dans votre deuxième suggestion de questions sur les défauts du logement, au regard notamment du rapport sénatorial sur le problème des pannes d'ascenseurs extrêmement prolongées pour les personnes âgées. Ce serait important de disposer d'un diagnostic sur cet aspect, même s'il ne peut pas être très précis.

Marie HUIBAN, association Droit au Logement

Nous avons quelques remarques et demandes d'ajout. Dans la question numéro 6 relative au statut locatif, est-il possible de différencier les baux meublés des baux nus ? Sur l'ajout concernant les défauts de logement, je rejoins la suggestion d'Yvon Sérieyx sur les ascenseurs défaillants et propose d'ajouter également la question des pièces en sous-sol ou des pièces enterrées qu'on voit se multiplier, ainsi que la question des pièces à plafond bas. Enfin, serait-il possible d'ajouter une question sur le coût du loyer et des charges ?

Paul BUSI, CFDT

Je voulais poser deux questions par rapport aux documents envoyés. La classification du DPE sera-t-elle intégrée à la feuille de logement ? Comment seront intégrés les meublés touristiques de courte durée dans la question 6 ?

Philippe VAILLANT, Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat

Nous regrettons de n'avoir pas été consultés dans le cadre des réunions bilatérales. Nous soutenons l'intégration de la question relative aux défauts du logement, qui nous semble très intéressante. Concernant la question du parking dans les DROM, nous ne sommes pas contre sa suppression en l'absence de clarification. Nous serions également intéressés par l'ajout d'une question sur les défauts au sein des parties communes des logements. Enfin, sur le confort d'été, nous approuvons le doublement de la question sur la climatisation par le défaut « trop chaud ».

Nous nous demandons par ailleurs si la (inaudible) a été consultée sur la dimension confort d'été. Leurs suggestions seraient sans nul doute pertinentes.

Bernard SUJOBERT

Nous comprenons qu'aujourd'hui, on ne parle pas de la modification du bulletin individuel qui est en cours d'exploitation concernant l'enquête annuelle de recensement du mois de janvier. Nous demandons que la prochaine réunion de la Commission puisse bénéficier d'un point complet sur le passage au nouveau bulletin individuel incluant la question facultative du lieu de naissance de chacun des parents d'une personne. La CGT, avec quatre autres organisations, a contesté cette innovation qui ne nous satisfait toujours pas et pour laquelle elle recommandait de s'abstenir de répondre.

Jean-Philippe VINQUANT

Ce point ne sera pas abordé dans le cadre de la Commission, mais au niveau du Bureau du Cnis. Nous mentionnerons à Bertrand du Marais votre expression d'aujourd'hui qui figurera au compte rendu.

Muriel BARLET, chef du Département de la démographie de l'Insee

Merci pour vos retours, qui nous seront utiles. Je précise que le questionnaire doit tenir sur une feuille A4. Toutes les suggestions ne pourront donc pas être prises en compte. La phase de test nous permettra de trancher. Ce dernier se déroulant sur Internet, nous pouvons tester davantage d'options.

L'introduction de questions subjectives représente un enjeu majeur. Cela nécessite d'évaluer comment les habitants y répondront. Un point crucial est de ne pas complexifier les premières questions du recensement, car, si l'habitant s'arrête prématurément, nous perdons l'information sur le nombre de personnes dans le logement, objectif premier du recensement.

Nous n'intégrerons pas de questions dont les réponses peuvent être trouvées dans des données administratives. Nous privilégions l'appariement plutôt que d'alourdir le questionnaire. Notre difficulté actuelle est l'absence d'identifiant de logement permettant un appariement facile, même si nous progressons via les adresses et les occupants. Nous ne sommes donc pas favorables à l'ajout de questions disponibles dans des données administratives, comme les DPE ou les loyers.

Enfin, pour les meublés touristiques, nous n'avons pas ces informations, car ils sont classés comme résidences secondaires, déclarées directement par les agents recenseurs, sans questionnaire rempli par un occupant.

Nous sommes ouverts à des échanges bilatéraux sur les questions de formulation. À terme, nous devons faire des choix en fonction des résultats des tests et de tous les retours.

Jean-Philippe VINQUANT

Merci pour ces réponses et cet esprit d'ouverture. Nous pouvons saluer ces évolutions qui permettront un progrès dans la connaissance des conditions de logement sur la base de l'enquête la plus large de la statistique publique. Je vous donne rendez-vous au bureau du Cnis pour restituer les choix qui seront faits suite aux tests.

III. MIEUX APPRÉHENDER LES LIENS ENTRE L'INFLATION ET L'ÉVOLUTION DES MODES DE VIE ET DE CONSOMMATION DES MÉNAGES

Jean-Philippe VINQUANT

Je propose maintenant d'aborder notre dossier central sur les liens entre l'inflation et l'évolution des modes de vie et de consommation des ménages. Cette question fait l'objet d'un intérêt très fort de notre Commission, inscrit dans le programme à moyen terme du Cnis. Nous avons choisi de lier l'avis d'opportunité demandé sur l'enquête sur l'indice des prix à la consommation à cette question plus large de la mesure de l'évolution du pouvoir d'achat des ménages, en fonction du choc d'inflation, mais aussi des transitions écologique et numérique, du développement du e-commerce, etc. Je donne la parole à Aurélien Daubaire et Sébastien Faivre pour présenter les évolutions et demander un avis d'opportunité qui couvrira plusieurs vagues pour les quatre prochaines années.

.1 L'indice des prix à la consommation

Un document est projeté à l'ensemble des participants.

Aurélien DAUBAIRE, Direction des statistiques démographiques et sociales de l'Insee

Bonjour à tous. Nous allons vous présenter une vision transversale des différents aspects de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour solliciter l'avis d'opportunité de la Commission.

L'objectif de l'IPC est de mesurer, entre deux périodes, la variation moyenne des prix des biens et services consommés par les ménages à caractéristiques techniques constantes ou, en langage économique, à qualité constante. Cet indicateur est diffusé mensuellement, avec une version provisoire à la fin du mois et une version définitive au 15 du mois suivant.

L'IPC a de multiples utilisations : comme déflateur pour différents services statistiques, notamment en comptabilité nationale pour faire le partage volume-prix ; pour la politique monétaire via l'indice

harmonisé européen ; et pour diverses indexations. Du point de vue juridique, de nombreux textes nationaux y font référence, comme le mécanisme de revalorisation du SMIC, des pensions de retraite, l'indice de référence des loyers, ou les revalorisations des pensions alimentaires.

Chaque institut national de statistique a l'obligation de produire l'IPC harmonisé en vertu du règlement européen de 2016. En France, nous nous plaçons dans le cadre de la loi de 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique. C'est important pour le statut d'enquête obligatoire, permettant aux enquêteurs d'accéder aux points de vente. Nous sollicitons donc votre avis d'opportunité, après avoir réuni le comité des utilisateurs début mars avec 45 participants.

Sébastien FAIVRE, chef de la division des Prix à la Consommation de l'Insee

Notre indice est de type Laspeyres, c'est-à-dire que chaque produit est pondéré par la consommation de l'année précédente. Nous mettons à jour annuellement notre panier fixe et comparons l'évolution des prix d'un mois à l'autre. Nous travaillons à qualité constante, ce qui est l'objectif fondamental de l'indice pour mesurer l'érosion monétaire. Nous suivons le même produit dans le même point de vente au fil des mois, avec un traitement rigoureux des absences et des remplacements.

Le champ est défini en référence à la comptabilité nationale. Nous produisons deux indices : un national historique et un pour Eurostat. L'indice national couvre la consommation effective des ménages en produits marchands, y compris la part prise en charge par les administrations publiques. Pour l'indice harmonisé européen, nous considérons uniquement la part à la charge des ménages.

En termes de couverture géographique, nos indices portent sur l'ensemble du territoire, incluant depuis 2023 Mayotte dans le même cadre que la métropole et les autres départements. Nos sources sont diverses : en 2025, nous avons 150 000 relevés mensuels, dont 110 000 dans l'hexagone, couvrant près de 4 000 variétés de produits dans 99 agglomérations. Nous effectuons également environ 5 000 relevés sur Internet, un chiffre que nous allons augmenter pour mieux refléter la part croissante du e-commerce. Nous utilisons aussi des données de caisse, des données administratives et des enquêtes spécifiques, comme l'enquête de loyers.

Notre objectif est d'élargir l'utilisation des nouvelles sources de données. À partir de 2026, nous améliorerons nos indices hôtellerie grâce à l'extension du *web scraping*, recueillerons davantage de données de caisse et mesurerons mieux certains produits, en incluant l'évolution du prix des contrats en cours (assurances, énergie, téléphonie).

Aurélien DAUBAIRE

Concernant la diffusion, nous publions chaque mois les agrégats et indices globaux. Les indices de prix à la consommation et les indices harmonisés permettent aux utilisateurs d'exploiter ces données selon leurs besoins spécifiques.

Nous diffusons également des séries à usage d'analyse économique, comme les indices corrigés des variations saisonnières, l'indice sous-jacent, ou l'indice à taxes constantes pour l'IPCH. Nous proposons des évolutions en moyenne annuelle par catégories de ménages et des agrégats spécifiques destinés à l'indexation, comme l'IPC du premier quintile de distribution des revenus hors tabac utilisé pour l'indexation du SMIC.

Nos séries de prix moyens, bien que partielles, sont illustratives et concrétisent ce qui se cache derrière les indices de prix en évolution. Nous publions aussi des indices sur le champ de la grande distribution avec plusieurs niveaux de détail.

Les microdonnées sont archivées et accessibles, sur demande validée par le Comité du secret statistique, pour des travaux de recherche. Tout est diffusé sur insee.fr, sauf ces microdonnées. Les utilisateurs peuvent s'adresser à Insee Contact pour leurs questions sur les prix, un des domaines générant le plus d'interrogations. Nous répondons aux médias et sommes présents sur les réseaux sociaux. Nous proposons également des outils grand public, comme le simulateur d'indices personnalisés, actuellement en refonte, et des informations pratiques pour l'indexation de pension ou de loyer. Enfin, nous cherchons à communiquer auprès du grand public par l'intermédiaire de vidéos, et auprès d'experts sur le blog, qui peut intéresser un plus large public.

Nos projets d'évolution s'inscrivent dans le cadre des demandes du Cnis, de notre activité interne et des besoins exprimés par les utilisateurs, notamment lors du Comité des utilisateurs.

Premier axe majeur : rénover notre documentation qui souffre d'une accumulation de décennies de contenus successifs. Nous voulons également rendre plus accessibles et enrichir les métadonnées, notamment sur les méthodes utilisées pour le traitement de l'effet qualité ou la proportion de remplacements par produit.

Deuxième axe : enrichir l'analyse et mieux documenter les phénomènes socio-économiques derrière les prix et la consommation, comme le *shrinkflation*. Nous souhaitons approfondir l'analyse des prix par catégorie de ménages et par niveau de gamme des produits, ce qui manque dans la nomenclature économique par fonction de consommation.

Enfin, concernant les statistiques localisées, notre priorité est de conduire régulièrement des enquêtes de comparaison spatiale des prix, avec l'ambition d'aller plus loin grâce aux données de caisse pour mieux documenter les niveaux de prix selon les territoires.

Jean-Philippe VINQUANT

Merci pour cette présentation précise sur les caractéristiques et évolutions de ces dispositifs. Que représente exactement en termes d'acquisition de données un « relevé de prix sur Internet » ?

Sébastien FAIVRE

Le relevé de prix sur Internet est similaire aux relevés de terrain. Nous suivons un produit donné sur un site marchand tous les mois, et le remplaçons si le produit disparaît.

.2 Impact de l'inflation sur la vie des familles

Un document est projeté à l'ensemble des participants.

Jean-Philippe VINQUANT

Je donne maintenant la parole à Laurence Rioux, secrétaire générale du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA), pour nous présenter les travaux du Conseil de la famille sur l'impact de l'inflation sur la vie des familles et leur niveau de vie, avec beaucoup d'utilisation de données de la statistique publique.

Laurence RIOUX, secrétaire générale du HCFEA

Le HCFEA a pour mission d'animer le débat public et de formuler des recommandations politiques publiques dans les domaines de la famille, de l'enfance, du grand âge et de l'adaptation de la société au vieillissement. En 2023, le Conseil de la famille a étudié les effets du choc d'inflation sur les familles selon leur configuration, dimension peu explorée jusqu'alors dans les travaux existants. Nous avons utilisé des données de l'Insee et de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), et mené une enquête qualitative auprès des acteurs de terrain qui aident les familles en situation difficile (collectivités locales, associations).

L'inflation en France a atteint 6 % en glissement annuel de mi-2022 à fin premier trimestre 2023, avant de diminuer progressivement pour retrouver mi-2024 son niveau d'avant crise.

Notre analyse montre des différences significatives d'exposition à l'inflation selon la configuration familiale. L'écart d'exposition par rapport à une personne seule augmente avec le nombre d'enfants : +0,44 point pour un couple avec un enfant, +0,66 pour un couple avec deux enfants et +0,70 pour un couple avec trois enfants et plus.

Ces écarts s'expliquent par des structures de consommation différentes, notamment concernant l'énergie et l'alimentation, postes particulièrement touchés par l'inflation. Entre avril 2022 et avril 2023, le coût du panier de biens a augmenté en moyenne de 120 euros par mois pour les familles monoparentales avec un enfant (contre 90 euros pour une personne seule), 195 euros pour les couples avec un enfant,

et 225 euros pour les couples avec deux enfants ou plus (contre 180 euros pour un couple sans enfant). L'alimentation a contribué pour environ 40 % à cette hausse.

Face à cette situation, 76 % des ménages avec enfants ont modifié leurs habitudes de consommation, contre 62 % des ménages sans enfants. Ces changements concernent principalement l'énergie et l'alimentation.

Concernant les prestations familiales, revalorisées annuellement au 1^{er} avril selon l'inflation hors tabac des 12 derniers mois, nous constatons une perte de pouvoir d'achat durant la période d'accélération de l'inflation. La base mensuelle des allocations familiales (BMAF) n'a pas suivi le rythme de l'indice des prix à la consommation hors tabac (IPCHT). Il a fallu attendre avril 2025 pour qu'elle retrouve son niveau de pouvoir d'achat d'avril 2021. Si les prestations avaient été totalement indexées sur les prix, les dépenses de prestations familiales auraient été plus élevées d'environ 3 milliards d'euros, et celles de solidarité d'environ 4,6 milliards d'euros.

Notre enquête auprès des acteurs de terrain confirme un accroissement des difficultés des familles lié à l'inflation. Suite à ces constats, le Conseil de la famille a formulé plusieurs recommandations, non suivies à ce jour. Premièrement, effectuer un rattrapage exceptionnel des prestations familiales et de solidarité pour compenser les pertes de pouvoir d'achat cumulées. Deuxièmement, ajouter un mécanisme de revalorisation automatique pour les futurs épisodes inflationnistes, qui s'appliquerait dès que l'inflation dépasse 2 % depuis la dernière revalorisation. Enfin, dans les conventions pluriannuelles attribuant des subventions aux associations, prévoir des clauses d'indexation du montant de la subvention sur l'inflation ou du moins la révision de ce montant lorsque l'inflation dépasse un certain seuil fixé par la convention.

Jean-Philippe VINQUANT

Merci pour votre présentation. Je précise que ces recommandations concernent les politiques publiques, et non la statistique publique. Vous avez estimé disposer des éléments nécessaires pour mesurer le choc d'inflation sur les familles et pour étayer vos propositions de revalorisation plus contemporaine des prestations. Je donne maintenant la parole à notre discutante, Florence Jany-Catrice, qui a beaucoup publié sur ces sujets. Elle va nous exposer son point de vue sur la mesure des prix et du pouvoir d'achat des ménages en France.

Florence JANY-CATRICE, professeur d'économie à l'Université de Rouen Normandie

Je vous remercie de m'avoir invitée à discuter de ces papiers que j'ai trouvés de très forte qualité. J'organise mon intervention en quatre points.

Premièrement, concernant les transformations du capitalisme et leur impact sur la mesure de l'inflation : Jean-Luc Tavernier mettait récemment en garde contre la tentation de fétichiser certains indicateurs au détriment de la complexité des phénomènes. La complexification du capitalisme rend l'inflation particulièrement difficile à mesurer. La fiction théorique du « prix pur » apparaît insuffisante face à ces complexités : tertiarisation et difficulté à identifier des unités stables, économie numérique et gratuité apparente, stratégies de profit par innovation, monopoles temporaires, *yield management* et variations intraquotidiennes des prix.

Deuxièmement, l'IPC a subi de multiples modifications face à ces transformations. Il s'est progressivement conformé à la théorie néoclassique. Une note du blog de l'Insee de 2023 indique qu'un indice de prix « doit idéalement être un indice à utilité constante au sens de la théorie microéconomique ». Cette approche du consommateur comme *homo economicus*, plutôt que comme *homo sociologicus*, pose question. Nous sommes passés de la figure du consommateur comme « ouvrier parisien » (années 50-60) au « ménage moyen » (années 80-90), puis aujourd'hui à ce « consommateur hyper rationnel » purement théorique.

De plus, le traitement statistique de la qualité n'échappe pas à ce référentiel néoclassique. Cette question dépasse les débats théoriques pour entraîner des conséquences réelles sur le pouvoir d'achat des ménages, comme l'ont montré les transformations légitimées par la Commission Boskin. Par ailleurs, le consentement à payer suppose que les consommateurs ont des préférences stables et bien informées, et qu'ils peuvent les exprimer de façon cohérente, ce qui est discutable.

La méthode du *Bridge Overlap*, la plus fréquente, interprète toute augmentation des caractéristiques techniques comme un supplément de qualité, opérant de fait comme une décote systématique sur l'inflation. Cela soulève plusieurs questions : qui définit les caractéristiques techniques ? Est-ce toujours un supplément de qualité ? La qualité étant un concept intersubjectif situé dans le temps et l'espace, comment en tenir compte ? Comment traiter les externalités négatives et les labels écologiques ?

Troisièmement, la mobilisation croissante d'outils technologiques comme le *web scraping* ou les données de caisse pose de nouveaux défis. Dans le système traditionnel, le pouvoir définitionnel et de valorisation était entre les mains de l'institut public. Avec le *big data*, les informations collectées via les codes-barres sont hypersingularisées, nécessitant des regroupements en classes d'équivalence et l'intervention d'intermédiaires, souvent des agences marketing. Comment l'Insee gère-t-il concrètement cela ? Quel est le coût par rapport aux enquêteurs de terrain ? Quels sont les biais potentiels ?

Enfin, certaines dimensions de l'indice sont discutables. Concernant le traitement des loyers : leur part dans le coefficient budgétaire de l'IPC est spectaculairement faible (6,1 %). L'Insee justifie cela par un argument d'autorité référant au manuel du Bureau international du travail (BIT), mais, selon François Geerolf, ce manuel n'indique nullement qu'il faut exclure le logement des propriétaires du calcul de l'IPC. Si on incluait les loyers imputés, le poids des loyers dans l'IPC serait 3,5 fois plus élevé, de l'ordre de 21 %.

Nous observons depuis 2000 un écart systématique et croissant entre l'IPC et l'IPCH en France. Cet écart, relativement faible jusqu'en 2020 (0,1 à 0,2 point), s'est fortement creusé avec le regain d'inflation, dépassant 0,5 point par an sur 2021-2024. Cette différence provient des méthodes de calcul : l'indice Insee retient les prix bruts avant aides aux consommateurs, tandis que l'indice européen considère les prix nets, conformément aux recommandations internationales. Cela entraîne une surestimation des augmentations du pouvoir d'achat avec l'IPC.

Avec le retrait de l'État et la privatisation des services marchands, cette question devient cruciale : comment l'Insee va-t-il tenir compte de la dégradation de la qualité des services publics dans ses calculs ?

Concernant les inégalités face à l'inflation, le travail du HCFEA montre que l'inflation actuelle, tirée par deux biens essentiels, a des effets différenciés selon les catégories de ménages. Il faudrait mieux intégrer les dépenses contraintes et produire plus fréquemment des données sur les inégalités de revenus arbitrables, en dialoguant davantage avec les budgets types de l'Unaf et les budgets de référence de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale et du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

En conclusion j'identifie plusieurs besoins prioritaires : d'abord, des informations transparentes sur les taux de remplacement de produits et les méthodes d'ajustement des prix liés à la qualité ; ensuite, d'une note transparente et pédagogique sur les choix ; de notes avec des éléments de critique et de réflexivité ; d'une repluralisation disciplinaire et théorique des instances statistiques avec plus de sociologues et de politistes ; enfin, d'une véritable démocratisation de la statistique publique.

La transparence actuelle, bien qu'améliorée, reste limitée et résulte parfois d'un bras de fer juridique comme celui entre l'association Ouvre-Boîte et l'Insee. La statistique est un savoir commun qui doit être partagé : soit on renforce l'expertise technique au risque que plus personne ne comprenne ce qui est mesuré, soit on améliore la transparence des méthodes et on réarme les citoyens en capacité d'analyse, seule condition pour réduire la défiance envers la statistique publique.

Jean-Philippe VINQUANT

Merci pour cette intervention préparée, structurée et très stimulante, tant sur notre sujet spécifique que sur les questions générales de statistique publique. Vos réflexions sont pertinentes à un moment où le débat public s'établit parfois sur des idées reçues plutôt que sur des vérités attestées par les statistiques.

Le Cnis fait des efforts pour une pédagogie des statistiques publiques : organisation de séminaires dont celui de présentation du nouveau moyen-terme, tables rondes réunissant producteurs de données et parties prenantes, dont des chercheurs de différentes disciplines. Ces cadres d'échanges permettent la confrontation des approches et philosophies statistiques. Nous reviendrons sur certains points très précis, notamment la prise en compte des augmentations de qualité dans les prix. Je donne maintenant la parole à Yvon Sérieyx.

Yvon SERIEYX

Merci pour ces trois interventions. Le rapport du HCFEA, très approfondi, joue un rôle de révélateur. Nous manquons probablement d'un outil pour comprendre comment les ménages arbitrent entre leurs différentes dépenses. Je ne suis pas convaincu que mesurer les budgets tous les dix ans soit suffisant.

Concernant les dépenses contraintes, je considère que l'alimentation pour les enfants n'est pas une dépense arbitable. Si j'habite seul, je peux manger un repas par jour et uniquement des pâtes pendant un an. Avec un enfant, c'est impossible sans risquer un signalement. Les dépenses engagées au titre de l'obligation d'entretien inscrite dans le Code civil sont des dépenses contraintes.

Nous ne disposons donc pas d'une vision complète sur la façon dont les ménages arbitrent leurs dépenses selon leur composition. Nous n'avons que des éléments fragmentaires issus de l'enquête Budget de famille, d'une question exceptionnelle de l'enquête Camme et de quelques données de l'enquête Statistique sur les ressources et conditions de vie (SRCV). Ces données ne permettent pas de comprendre pleinement comment les gens arbitrent entre différentes dépenses de consommation, le recours à l'épargne ou à l'endettement. La Banque de France a même dû mener une enquête spécifique pour comprendre pourquoi l'inflation ne se traduisait pas initialement par une hausse de l'endettement. Je pense qu'il nous manque des données substantielles sur ce sujet.

Jean-Philippe VINQUANT

Je reviens à l'enjeu de l'avis de moyen terme, à savoir la prise en compte des nouvelles normes écologiques dans les indices, notamment en ce qui concerne les externalités négatives pour les consommateurs. Comment, mesurons-nous, par exemple, les conséquences de l'interdiction des plastiques à usage unique ?

Prenons un exemple concret : avant, nous achetions des gobelets en plastique réutilisables à bas prix, car les externalités négatives environnementales n'étaient pas intégrées dans leur coût. Maintenant, j'achète des produits en carton ou en amidon de maïs plus chers et moins réutilisables. Ce n'est pas une augmentation de qualité directe pour le consommateur, mais une amélioration de la soutenabilité de notre mode de consommation. Comment traitez-vous ces changements ? De même pour le bannissement prévu des voitures thermiques à partir de 2035 – comment appréhendons-nous ces chocs, qui représentent une amélioration globale, mais pas nécessairement une qualité supérieure immédiate pour le consommateur ?

François GEEROLF, OFCE

Je souhaite prolonger cette question, notamment concernant les rénovations énergétiques potentiellement moins avantageuses pour le consommateur. Pour rebondir sur les propos de Florence Jany-Catrice, la France se distingue par son utilisation de méthodes par recouvrement plutôt que des méthodes hédoniques, ce qui suppose des effets qualité plus importants et minimise l'inflation par rapport aux autres pays européens. Une récente publication sur le blog de l'Insee communique des informations sur ce point, mais nous aimerions savoir exactement ce que cela représente. Par exemple, l'évolution du prix des véhicules automobiles en France est deux fois moins forte dans les prix Eurostat que dans les autres pays depuis dix ans. Cette question est particulièrement importante dans un contexte de transition écologique où supposer que tous les produits écologiques plus chers sont automatiquement plus qualitatifs risque de sous-estimer l'inflation et poser des problèmes d'acceptabilité.

Alain GELY, CGT

En tant que défenseurs des salariés en négociation salariale, notre mot d'ordre est de critiquer l'indice et de le compléter sans le dénigrer. Nous ne partageons pas le point de vue que ces indices sont manipulés. Cependant, quand on dit aux salariés que leur pouvoir d'achat est préservé parce que leur salaire suit l'IPC, cela passe difficilement.

Je voudrais évoquer l'IPCH qui, bien qu'imparfait, est moins éloigné de la perception de la vie quotidienne. Il existe un décalage entre l'inflation mesurée, le coût de la vie et l'inflation perçue. Des interventions précédentes ont fait des observations et propositions importantes. La question est maintenant de savoir quand et comment cela va déboucher. Plusieurs interventions ont souhaité que l'Insee privilégie désormais l'IPCH par rapport à l'IPC. Cet indice harmonisé est déjà privilégié par la BCE, le FMI et d'autres. Il est

même utilisé pour indexer des impôts fonciers. Pourquoi ne serait-il pas mis en avant comme indicateur de l'inflation, auquel comparer l'évolution de salaires ?

Par ailleurs, je regrette que le compte rendu du comité des utilisateurs ne figure pas parmi les documents diffusés pour cette séance.

Jean-Philippe VINQUANT

Quand vous dites que l'Insee privilégie l'IPCH, parlez-vous de l'Insee ou du législateur ? Le Code de la Sécurité sociale, dans son article L. 161-25, fait référence à l'indice des prix à la consommation hors tabac pour la revalorisation des prestations, comme les pensions de retraite et la BMAF. Le texte précise que la revalorisation est effectuée sur la base d'un coefficient égal à l'évolution de la moyenne annuelle des prix à la consommation hors tabac. Est-ce à l'Insee de trancher l'indice utilisé pour revaloriser les prestations, ou au législateur ? L'Insee fournit les deux indices, IPC et IPCH.

François GEEROLF

Le législateur ne définit pas le contenu de l'IPC et de l'IPCH. La plupart de ces législations ont été prises à un moment où l'IPCH n'existait pas, donc le législateur ne connaissait pas le contenu de l'IPCH.

Jean-Philippe VINQUANT

Sur les prestations, l'article principal du Code de la Sécurité sociale concernant les revalorisations est très postérieur à la création de l'IPCH.

François GEEROLF

Je pense que le législateur ne connaît pas le débat que nous avons sur la différence entre l'IPCH et l'IPC. Le contenu de l'IPC est déterminé par l'Insee, qui décide ou non de se mettre en conformité avec les recommandations internationales. L'IPC, en tant qu'indice des prix, devrait se conformer le plus possible aux recommandations internationales auxquelles l'Insee se réfère souvent pour défendre ses choix méthodologiques.

Florence JANY-CATRICE

J'ajoute un point pour compléter cette discussion. Il ne s'agit pas tant d'indexer l'augmentation des salaires sur l'IPCH au lieu de l'IPC comme le propose la CGT, mais plutôt que l'IPC se rapproche davantage de ce que produit l'IPCH, en passant des prix nets aux prix bruts. C'est ce que nous avons en tête.

Jean-Philippe VINQUANT

Le décrochage entre l'IPCH et l'IPC est essentiellement lié aux retraits des financements publics post-Covid pour les tests de dépistage, notamment pour les personnes non vaccinées, et au déremboursement de médicaments, comme l'homéopathie. C'est un phénomène largement conjoncturel. Tendanciellement, l'Assurance-maladie voit sa part dans les dépenses de santé qu'elle rembourse augmenter. Se rapprocher de l'IPCH pour les revalorisations pourrait parfois être au détriment du taux de revalorisation des prestations. La question fondamentale est de choisir un indice stable dans le temps, car les évolutions différenciées entre IPCH et IPC ne se prolongeront pas nécessairement dans le même sens à l'avenir.

Florence JANY-CATRICE

Dans le passage prix brut au net, il n'y a pas que la santé, mais aussi l'éducation. Partout où le reste à charge s'accroît, l'on constate un écart entre prix bruts et prix nets. Tout indique que ce n'est pas un phénomène conjoncturel : le reste à charge va probablement s'accroître dans les années à venir du fait d'un retrait progressif de l'État. Les dépenses globales peuvent continuer d'augmenter sans empêcher la hausse du reste à charge pour les ménages individuellement.

Par ailleurs, comment tenir compte de la variation de qualité du service rendu ? Ces dernières années, nous avons connu une dégradation significative de nombreux services publics qui n'est pas prise en compte, dans le prix global payé par le consommateur.

François GEEROLF

Il faut distinguer la question des indexations, qui relève d'un choix politique, et celle de la mesure du pouvoir d'achat. On peut choisir d'indexer sur un indice qui revient à une sous-indexation partielle tout en utilisant, pour le diagnostic du pouvoir d'achat, un indice qui prend en compte les remboursements et la hausse des franchises médicales. Le doublement de la franchise médicale au 31 mars 2024 correspond au moment où la différence entre IPC et IPCH est la plus forte. Des éléments discutables existent aussi, comme les jeux de hasard qui représentent 1 % de l'IPC avec le ticket à gratter comme référence, dont le prix ne varie pas. Il faudrait peut-être envisager des indicateurs différents pour les indexations et pour les mesures.

Jean-Philippe VINQUANT

Le choix d'indexer ou non revient au législateur, avec comme seules contraintes les alinéas 10 et 11 du préambule de la Constitution de 1946, qui garantissent un niveau de vie décent à l'enfant, à la femme et aux vieux travailleurs. Légalement, on pourrait être à zéro pendant dix ans si ces garanties constitutionnelles sont respectées. Sur les questions liées à la qualité et aux différences de champ entre les deux indicateurs, que pouvez-vous nous répondre ?

Aurélien DAUBAIRE

Nous pouvons apporter des précisions sur nos projets. Le compte rendu du comité utilisateur, très riche, peut être diffusé et servira de base pour avancer sur les huit thèmes mentionnés. Concernant l'effet qualité, je nuance la question de la méthode par recouvrement qui n'est pas spécifique à la France. D'autres instituts statistiques européens utilisent des méthodes hédoniques, mais celles-ci posent également des questions sur les caractéristiques à utiliser. Nous pensons que ces effets sont relativement limités sur l'analyse globale, mais peuvent être significatifs sur certains produits spécifiques.

Pour l'avenir, nous avons l'intention de mieux documenter, expliciter et rendre disponible l'information, notamment en refaisant certaines analyses sur le traitement de l'effet qualité faites par le passé. Nous cherchons aussi à comprendre comment les ménages font leurs arbitrages pendant les périodes inflationnistes, sachant que les produits de moindre qualité, davantage dépendants des matières premières, sont plus sujets aux augmentations de prix.

Cela impacte particulièrement les ménages à faibles revenus, ce qui constitue un vrai sujet. Notre méthode classique d'indice est conçue pour être représentative au niveau de chaque micro-indice, mais ces données peuvent être travaillées différemment. Les données collectées ne permettent pas actuellement de faire le lien direct entre ménages et produits.

Sur la question des loyers, nous publions un IPC auquel nous ajoutons une partie loyers imputés, cohérente avec la comptabilité nationale. En revanche, nous serions réticents à inclure des prix immobiliers qui relèvent de l'investissement et non de la consommation.

La transition environnementale pose des questions fondamentales pour nos indices. Le rapport de France Stratégie, rédigé par Jean Pisani-Ferry et Selma Mahfouz, a souligné que nos méthodes actuelles ne captent pas l'impact des interdictions de produits. Par exemple, quand les gobelets en plastique sont interdits et remplacés par d'autres matériaux potentiellement plus chers, l'indice ne mesure pas ce surcoût. *In fine*, l'IPC n'est pas en soi un indice du coût de la vie, qui prend en compte besoins, contraintes et standards sociaux.

Concernant l'écart entre IPC et IPCH, il s'explique notamment par la pondération différente de certains produits, comme l'alimentaire, qui a augmenté de 20 % en deux-trois ans et pèse plus dans l'IPCH. Pour les comptes nationaux, nous avons besoin de l'évolution du prix brut, car les changements de taux de remboursement par les administrations doivent être traités dans les volumes, pas dans les prix.

Jean-Philippe VINQUANT

Merci beaucoup. Cet échange montre tout l'intérêt de poursuivre ce dialogue. D'autres occasions existent, comme les séminaires organisés par le Cnis ou l'Insee. Il est essentiel d'entretenir ce dialogue autour des indicateurs, de leur transparence, de leur accessibilité et de la documentation qui permet de se forger un jugement. Nous devons aussi régulièrement échanger sur la meilleure mesure du niveau de vie et du pouvoir d'achat qui nécessite de prendre en compte des structures de consommation différenciées.

Yvon SERIEYX

Concernant les séries de prix moyens, elles constituent le seul véritable ancrage dans le réel et doivent impérativement être maintenues. Pour les prix alimentaires, je suggère de prendre les produits cités dans les grammages officiels de 2011. En attendant la révision de ce référentiel, vous auriez ainsi un ancrage juridique pour suivre les séries de prix moyens sur tous les produits ayant un grammage officiel.

Jean-Philippe VINQUANT

Nous devons maintenant adopter un avis d'opportunité sur la nouvelle vague d'enquête et les nouvelles méthodologies. Je n'ai pas perçu d'objection sur les évolutions principales proposées : moins de relevés de prix en point de vente, plus de prix captés auprès des caisses ou de tiers déclarants, et une augmentation des relevés sur Internet. Nous voyons toute l'utilité de cette enquête et aucune objection de fond n'a été soulevée qui justifierait une réserve sur l'avis d'opportunité. Y a-t-il des objections à cette position ?

Alain GELY

Je souhaite seulement que l'on mentionne l'ICP, sujet largement évoqué dans le comité d'utilisateurs et encore aujourd'hui.

Jean-Philippe VINQUANT

Nous sommes actuellement sur l'avis d'opportunité de l'enquête. La question est : sommes-nous d'accord pour relancer pendant quatre ans un train d'enquête sur les prix à la consommation ? Sur les méthodes fines, c'est le Comité du label qui se prononcera, ce n'est pas notre rôle d'analyser la robustesse des méthodes. En l'absence d'opposition, la Commission rend un avis d'opportunité favorable.

.3 Présentation du suivi d'avis de moyen terme

François GUILLAUMAT-TAILLIET, Cnis

Voici le suivi de l'avis de moyen terme que nous vous proposons et que nous pourrions amender :

« Le choc d'inflation constaté depuis 2021 a fortement affecté le pouvoir d'achat des ménages, mais aussi leur mode de consommation, différemment en fonction de leur niveau de vie, leur composition, leur localisation mais également leur âge et mode de vie. Ainsi, les ménages avec enfants déclarent plus fréquemment que les autres avoir modifié leurs habitudes de consommation pour faire des économies : réduire leur consommation, changer de gamme de produits. Le HCFEA a fait le constat d'une importante perte cumulée de pouvoir d'achat des familles depuis avril 2021, du fait du mécanisme de revalorisation à date fixe en fonction de l'inflation constatée les 12 derniers mois et non d'indexation en temps réel.

La commission a pris connaissance de travaux réalisés par l'Insee pour documenter ces évolutions et, à l'occasion du changement de base de l'indice des prix à la consommation, mieux couvrir la consommation en accroissant le nombre de relevés sur internet, mais aussi, dans la durée, utiliser davantage de nouvelles sources : web scraping dans l'hôtellerie, extension du champ des données de caisse. Les travaux en cours visent également à mieux mesurer certains produits (contrats en cours d'énergie, d'assurance, de téléphonie...). Les agrégats et le détail des séries d'indice des prix (IPC et IPCH), ainsi que leurs pondérations, sont diffusés. Des outils accessibles à un large public sont mis à disposition pour simuler un indice personnalisé ou réviser une pension, un loyer, un bail ou un contrat, consulter le prix moyen d'un produit ou service.

Pour mieux répondre aux attentes des utilisateurs et assurer une transparence plus complète sur les choix de méthode, la commission encourage l'Insee dans son projet de rénover la documentation sur l'indice des prix et en particulier de diffuser une documentation de synthèse régulièrement mise à jour (usage des référentiels pour les données de caisse, ampleur des remplacements, ajustements qualité...). Elle encourage à approfondir la question de la prise en compte des loyers dans l'indice de prix. Elle soutient les travaux qui permettront d'enrichir l'analyse de phénomènes socioéconomiques (Shrinkflation/réduflation, approches par catégorie de ménages) et de produire des statistiques localisées sur les prix à la consommation (nouvelle enquête de comparaison spatiale des prix en 2028, exploitation des données de caisse de manière localisée). La commission recommande de développer des travaux permettant

d'estimer l'impact de la transformation numérique et de la transition écologique sur les modes de consommation et, au-delà, sur la mesure de l'évolution des prix. »

Florence JANY-CATRICE

Je trouve qu'une bonne partie des propositions viennent de l'Insee, ce qui est très bien, mais certaines de nos propositions et questions passent sous silence. Je trouve ça dommage si on prend au sérieux les éléments qui ont été mis en avant.

Jean-Philippe VINQUANT

Je pense que beaucoup de réponses à vos questions sont apportées par la proposition de mettre à disposition une documentation complète permettant de lever ces questions sur les pondérations, la valorisation et la prise en compte de l'impact qualité. Nous sommes dans un avis de suivi par rapport à un avis déjà adopté en Assemblée générale du Cnis. Notre Commission n'est pas chargée de définir la meilleure méthode pour l'indice, mais de faire en sorte que la production statistique réponde mieux aux besoins de connaissance et aux besoins des utilisateurs. Nous ne sommes pas là pour donner des recommandations techniques.

Esmeralda GASSIE, Programme Prioritaire de Recherche Autonomie

Serait-il possible d'ajouter, à la suite de « et mode de vie », le degré de vulnérabilité, même si on ne peut pas encore le mesurer complètement ?

François GUILLAUMAT-TAILLIET

La vulnérabilité économique est contenue dans les éléments cités dans l'avis, mais on peut y insister.

Jean-Philippe VINQUANT

Nous gardons votre proposition à l'esprit et y reviendrons.

Florence JANY-CATRICE

Deux éléments au moins pourraient être ajoutés : la question du loyer et dans quelle mesure elle sera mise dans les années à venir sur la table des discussions de l'Insee. Deuxièmement, concernant l'utilisation croissante des données de caisse, je m'interroge sur le rôle de ces intermédiaires privés qui produisent des référentiels et se substituent à ce qui se faisait avant collégialement au sein de l'Insee pour définir la qualité des produits. Il y a des risques de mélange entre description et prescription. J'aimerais que ces questions soient au moins discutées.

Jean-Philippe VINQUANT

Sur la question des loyers, on pourrait ajouter l'idée d'approfondir notamment le poids ou la pondération des loyers dans l'indice. Cette question est discutée au niveau européen, mais rien n'empêche une réflexion propre en France. Concernant ces intermédiaires, à qui faites-vous référence ?

Sébastien FAIVRE

Ce sont des agences d'études de la consommation. Quand un nouveau produit apparaît, elles envoient un enquêteur documenter toutes les caractéristiques (marque, poids, etc.) permettant de regrouper les produits similaires. Cela permet notamment d'étudier les changements : par exemple, quand le poids d'un produit diminue, son code-barre change, ce qui nous permet de suivre le produit et de constater qu'il y a une hausse de prix avec une baisse de quantité.

Jean-Philippe VINQUANT

Nous pourrions introduire l'idée de fournir plus d'informations sur les méthodes de mesure de la qualité des produits, ce qui rejoint votre sujet des spécifications qui me semble très important. Il faudrait vérifier la réalité des évolutions qualitatives alléguées par les fabricants ou distributeurs. Je suis très sensible à cette question. Parfois, on nous vend des produits innovants, comme des machines à café à capsules, qui ne sont pas réparables, qu'on ne peut pas dévisser, ou qui nous rendent prisonniers d'une marque. Cette qualité apparente se retourne durablement contre le consommateur. Nous devons maintenant conclure, car nous avons d'autres avis à rendre.

Bernard SUJOBERT

Sur la méthode de travail pour améliorer la documentation, ne pourrions-nous pas créer un sous-groupe incluant les personnes qui se sont exprimées aujourd'hui ? Il faudrait éviter que, dans un an, le comité des utilisateurs discute des propositions de l'Insee sans qu'elles intègrent les idées partagées aujourd'hui. Comment capter efficacement ces contributions ?

Jean-Philippe VINQUANT

Je propose que l'Insee y réfléchisse dans le cadre du compte rendu du comité des utilisateurs pour identifier quelles questions pourraient être prolongées par un travail spécifique. Un petit groupe ne se crée pas facilement, cela demande des moyens et de la préparation. Ce n'est pas la commission DQS qui peut créer un sous-groupe sur ce sujet. Je suggère que ceux qui animent cette démarche avec les utilisateurs examinent quelles thématiques mériteraient d'être approfondies par un échange ou un travail particulier.

François GEEROLF

Sur la question de la transparence, pourriez-vous mentionner les méthodes d'ajustement qualité ? La méthodologie de l'Insee n'est pas bien connue dans ce domaine. C'est même pire que cela : l'Insee nous a dit pendant des années qu'il utilisait des méthodes hédoniques, puis nous avons appris lors du dernier comité des utilisateurs qu'en réalité ce n'était pas le cas. Pourrions-nous avoir plus d'informations dans une visée de transparence ?

Jean-Philippe VINQUANT

Nous pouvons reprendre votre formulation. Le terme « shrinkflation » peut en outre être remplacé par « réduflation ».

Yvon SERIEYX, Unaf

Dans le deuxième paragraphe, concernant l'énumération des outils accessibles au public, pourriez-vous compléter en ajoutant « consultez le prix moyen d'un produit ou d'un service » dans les utilisations possibles.

Jean-Philippe VINQUANT

Entendu.

Yvon SERIEYX

Juste après ce terme, vous avez écrit « approche par catégorie de ménage ». La catégorie n'intègre pas la taille du ménage. Il faudrait plutôt écrire « approche tenant compte de la composition des ménages ».

Jean-Philippe VINQUANT

La « catégorie » est plus large et englobe différentes caractéristiques. Nous en resterons là.

IV. DEMANDES D'AVIS EN OPPORTUNITÉ

.1 Enquête Nationale sur les ressources des jeunes

Un document est projeté à l'ensemble des participants.

Jean-Philippe VINQUANT

Nous allons maintenant passer à la présentation de l'enquête ENRJ.

Bertrand LHOMMEAU, Drees

Pourquoi lancer une édition de l'enquête sur les ressources et les conditions de vie des jeunes en 2027 ? Cette édition s'inscrit dans la continuité d'une première enquête menée en 2014 par la Drees et l'Insee auprès d'un échantillon de jeunes et de leurs parents. Cette nouvelle édition poursuit une double ambition : décrire finement l'ensemble des ressources des jeunes adultes, y compris les transferts monétaires ou en nature des proches qui sont peu couverts par les sources statistiques fiscales, et analyser les conditions de vie des jeunes adultes, particulièrement leurs conditions de logement, qu'ils vivent en logement ordinaire ou en communauté.

L'édition 2014 a généré une trentaine de publications avec des apports significatifs, notamment sur le travail pendant les études ou une nouvelle estimation du niveau de vie des jeunes adultes selon leur mode de cohabitation. Dix ans plus tard, il existe une forte demande sociale et politique pour actualiser cette photographie de la situation socio-économique des jeunes, particulièrement exposés au risque de pauvreté.

Depuis 2014, des transformations sociales profondes ont eu lieu : crise sanitaire, évolution du marché du travail avec plus de contrats à durée déterminée, mais aussi essor de l'alternance, nouvelles préoccupations environnementales chez les jeunes, changements législatifs, comme la mise en place du Contrat d'engagement jeune. L'enquête 2027 permettra aussi d'explorer des situations moins étudiées en 2014, notamment celles des jeunes adultes vivant en DROM, et de consolider l'extension du modèle de microsimulation Ines sur le champ des jeunes étudiants.

Julie SOLARD, Insee

Pour les grandes lignes de l'enquête 2027, nous changeons légèrement son nom pour « Enquête sur les ressources et conditions de vie des jeunes » afin de mieux refléter son contenu, qui ne se limite pas aux seules ressources. Nous maintenons l'interrogation au quatrième trimestre, période relativement stable, ainsi que le principe d'interroger à la fois des jeunes en logement ordinaire et en communauté, ce qui constitue une des forces de l'enquête. Nous conservons également le principe d'interroger leurs parents.

Par rapport à 2014, nous refondons complètement le protocole en mobilisant trois modes de collecte : web, téléphone et face-à-face, avec des tests prévus dès la fin de l'année. Nous élargissons aussi la population étudiée aux 25-26 ans pour analyser les effets de seuil à 25 ans et l'allongement des parcours de jeunesse. Notre cible provisoire est d'environ 7 000 jeunes répondants dans l'Hexagone et leurs parents, avec un échantillon représentatif dans chaque DROM hors Mayotte.

Concernant les thématiques, nous reprenons le cœur de l'enquête 2014 : situation familiale, logements et lieux de vie, conditions de vie, privations, bien-être, relations avec les parents et aides reçues, formation, activité professionnelle et parcours. Le questionnaire parents, plus court, se concentre sur leurs revenus et les aides versées ou reçues du jeune. Nous prévoyons plusieurs appariements, notamment avec les données fiscales et sociales, pour limiter le nombre de questions. Je précise que nous lançons actuellement la concertation, qui se poursuivra en juin-juillet, puis tout l'automne, et vous êtes invités à y participer si ces thématiques vous intéressent.

Jean-Philippe VINQUANT

Merci pour cette présentation et cette invitation à contribuer. L'avis de la Commission est favorable en opportunité pour le lancement de cette enquête. Nous passons maintenant à la présentation de l'enquête Growing Up in Digital Europe (Guide).

.2 Enquête Guide Growing Up in Digital Europe

Un document est projeté à l'ensemble des participants.

Ognjen OBUCINA, Ined

Ce projet est la première enquête longitudinale internationale comparative sur le bien-être des enfants européens, utilisant des instruments harmonisés. Elle aborde à la fois des questions classiques et actuelles, comme l'usage du numérique. L'objectif est de produire des connaissances utiles pour la communauté scientifique et les politiques publiques.

L'enquête s'inscrit dans une approche multidisciplinaire (sociologie, économie, démographie, psychologie, éducation). Dans le contexte français, elle complète des enquêtes existantes, comme Elfe, se distinguant par sa comparabilité européenne et son approche globale du bien-être, au-delà de la santé physique.

La caractéristique principale est le suivi de deux cohortes d'enfants sur le long terme. Nous utilisons une stratégie de cohortes accélérées : la première cohorte, débutant en 2027, suivra des enfants de 8 ans, nés avant la pandémie de Covid, jusqu'à leurs 24 ans (en 2043). Notre demande d'avis d'opportunité concerne uniquement cette première cohorte. Une seconde cohorte de nouveau-nés débutera en 2029 et sera suivie jusqu'en 2053.

Concernant les questionnaires de la première cohorte, nous administrerons un questionnaire Enfant couvrant le bien-être subjectif, la famille, les amis, l'école, les conditions matérielles, l'emploi du temps, la sécurité et la santé. Le questionnaire parental sera centré sur le contexte familial avec des thèmes comme la composition du ménage, les caractéristiques sociodémographiques, le soutien parental et l'éducation.

Pour la phase préparatoire, nous avons déjà réalisé des tests cognitifs dans quatre pays auprès d'enfants de 7 à 9 ans pour vérifier la compréhension et la traduction du questionnaire. Des enquêtes pilotes ont également été menées dans cinq pays avec environ 750 questionnaires par pays, pour tester l'ensemble du dispositif d'enquête.

Yvon SERIEYX

Je pense qu'il est nécessaire d'organiser une concertation avec les partenaires sociaux et les représentants des familles, notamment en ce qui concerne le questionnaire. Par ailleurs, je souhaite exprimer ici tout mon intérêt pour le panel Elipss.

Jean-Philippe VINQUANT

Merci pour cette question. Disposez-vous d'un comité de pilotage ?

Ognjen OBUCINA

La coordination s'opère à deux niveaux : à l'échelle de l'Ined, et à l'échelle européenne.

Jean-Philippe VINQUANT

Il serait peut-être pertinent d'étendre le comité de pilotage ou de lui adjoindre un comité d'utilisateurs pour suivre l'avancement de l'enquête. Je ne sais pas si le questionnaire est déjà harmonisé au niveau européen ou s'il est encore possible de le modifier, mais associer les parties prenantes vous permettrait de bénéficier de leurs conseils par rapport aux attentes.

Bernard SUJOBERT

Je regrette que nous découvrions votre projet durant cette présentation, puisque la fiche jointe était vide. Il semble déraisonnable de se prononcer sur l'opportunité de cette enquête sans avoir pu étudier les documents au préalable.

Jean-Philippe VINQUANT

Je suis d'accord avec vous. Le problème de la fiche vierge vient de la plateforme de chargement. Nous allons vous laisser l'opportunité de prendre connaissance de la fiche complète et de nous faire part de vos remarques. Vous avez un délai d'une semaine pour poser vos questions aux promoteurs, que nous transmettrons via le secrétariat général de la Commission.

Esmeralda GASSIE

Avez-vous prévu d'inclure des enfants en situation de handicap dans des instituts médicoéducatifs ?

Ognjen OBUCINA

Nous étudions la possibilité de suréchantillonner certains groupes sociaux vulnérables. Il est possible que ces enfants soient inclus dans notre échantillon.

Esmeralda GASSIE

Certains ne vivent pas dans ces instituts.

Jean-Philippe VINQUANT

Les enfants bénéficiant d'un Service d'accompagnant des élèves en situation de handicap ou de Service d'éducation spéciale et de soins à domicile seront plus faciles à approcher que ceux en établissement. C'est un choix méthodologique pour lequel vous pourriez vous appuyer sur l'expérience des parties prenantes familiales des différents lieux de vie des enfants en situation de handicap.

Nous laissons une semaine aux membres de la Commission pour nous faire parvenir leurs questions et leur position sur l'opportunité de lancer cette enquête.

Yvon SERIEYX

Pouvez-vous nous faire parvenir le questionnaire ?

Ognjen OBUCINA

Nous pouvons fournir le questionnaire actuel. Des modifications sont envisagées à moyen terme.

.3 Enquête TIC ménages

Un document est projeté à l'ensemble des participants.

Jean-Philippe VINQUANT

Nous allons maintenant passer à l'enquête TIC ménages, que nous avons évoquée lors de notre dossier central sur le numérique et ses usages en 2023.

Valentin GUILLOTON, Direction des statistiques démographiques et sociales de l'Insee

Bonjour à tous. Nous sollicitons un renouvellement de l'avis d'opportunité pour 2026, en raison du changement de protocole. TIC est une enquête européenne depuis 2007, qui répond à un règlement européen établissant un cadre commun pour les statistiques relatives aux personnes et aux ménages. Il existe aussi une enquête TIC entreprises réalisée à la Direction des statistiques d'entreprises de l'Insee. L'enquête contient des questions européennes sur des thématiques annuelles (pratiques en ligne, achats, usage) et des questions spécifiquement françaises. En 2025, nous travaillerons sur les réseaux sociaux.

Pour 2026, nous mettrons en place un nouveau protocole en passant d'un tirage de logements à un tirage d'individus pour améliorer la qualité statistique, suivant une recommandation du comité du label de 2023. Nous adopterons un multimode séquentiel avec trois modes de réponse : d'abord Internet, puis papier et téléphone pour les non-répondants, afin de couvrir toute la population, y compris les personnes en situation d'illectronisme. L'échantillon sera réduit de 30 000 à 18 000 personnes, tout en restant

conforme aux exigences d'Eurostat. L'enquête concernera les personnes de 15 ans ou plus sur la France entière, hors Mayotte.

Nous transmettons annuellement les données à Eurostat pour le 5 octobre, nous publions les principaux résultats dans un Insee Résultats avant la fin de l'année et mettons les données à disposition sur le CASD et Quetelet.

Nos études ont notamment montré qu'en 2021, 15 % de la population de plus de 15 ans était en situation d'illectronisme, principalement les personnes âgées, moins diplômées, aux revenus modestes ou vivant seules. Concernant le numérique, 20 % des personnes prennent en compte l'efficacité énergétique contre 82 % le prix. Une étude récente a révélé que 34 % des internautes ressentent au moins un effet néfaste de l'exposition aux écrans et 25 % limitent leur temps de sommeil pour rester sur leurs écrans, chiffre atteignant 43 % chez les 20-29 ans.

Jean-Philippe VINQUANT

Merci pour cette présentation du nouveau protocole et des illustrations d'enquêtes récentes. Nous avons longuement discuté de ces sujets lors du précédent moyen-terme. La Commission renouvelle son avis d'opportunité. Je salue particulièrement le fait que la relance téléphonique et le format papier permettront de capter ceux qui sont en illectronisme, point que nous avons discuté en 2023.

Passons maintenant à l'enquête sur le prix des terrains et du bâti (EPTB).

.4 Enquête sur le prix du terrain et du bâti

Un document est projeté à l'ensemble des participants.

Antonia BERTIN, Service des données et des études statistiques (Sdes) du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires

Bonjour à tous. Il s'agit d'une enquête exhaustive sur les projets de constructions de maisons individuelles. Cette enquête individuelle est adressée aux personnes ayant reçu l'autorisation de construire suite à une demande de permis de construire. Ses objectifs sont d'assurer le suivi des prix, de comprendre leurs évolutions et de déterminer le poids du prix d'achat dans le coût global d'un projet. Nous recueillons également des informations sur les caractéristiques des projets et sur les demandeurs de permis.

L'enquête alimente la construction de l'indice sur le champ individuel et sert de déflateur de l'investissement en logement dans le cadre des comptes nationaux. Le questionnaire se divise en trois parties : caractéristiques du terrain (superficie, viabilisation, prix, éventuel intermédiaire), caractéristiques du projet (superficie, date de début des travaux, coût prévisionnel, degré de finition, coordinateur, mode de chauffage, intégration d'énergie, performance énergétique), et informations sur le demandeur (catégorie socioprofessionnelle, âge, destination de la construction, motif principal et nombre de personnes qui emménageront). Depuis 2024, l'enquête sert pour le compte satellite du logement.

Nous avons modifié le filtre d'échantillonnage pour tenir compte des remontées d'information et amélioré le traitement des relations avec l'inflation en utilisant davantage de données. Enfin, l'enquête concerne la Métropole et les DOM.

Yvon SERIEYX

Concernant le questionnaire, serait-il possible de demander la composition familiale, et non pas simplement le nombre de personnes du ménage ?

Antonia BERTIN

Nous nous sommes posé la question, mais n'avons pas prévu de faire évoluer le questionnaire. Lors de notre passage devant le Comité du label, on nous a indiqué que ce n'était pas pertinent.

Jean-Philippe VINQUANT

Ce serait intéressant que le Comité du label nous dise si un appariement avec la nouvelle déclaration du statut d'occupation des logements dans le cadre fiscal serait possible. Peut-être pourrait-on approcher cela avec les nouveaux propriétaires déclarants de nouvelles résidences. Pour ce train et, compte tenu de l'avis du label, vous avez choisi de ne pas développer les questions sur la composition du ménage occupant.

Esmeralda GASSIE

Dans les caractéristiques du projet de construction, questionnez-vous sur l'accessibilité du logement ? Ce serait intéressant de voir s'il y a un lien entre prix et accessibilité. D'autre part, dans les caractéristiques des ménages, avez-vous une question sur l'état de santé ou la situation de handicap ?

Antonia BERTIN

Nous ne couvrons pas ces questions.

Virginie ANDRIEUX, Sdes

Pour préciser, c'est un questionnaire très court et qui tient une seule page.

Jean-Philippe VINQUANT

Il est essentiellement conçu pour connaître les prix à la construction, combien coûte la construction d'une maison neuve et quelle est la part du terrain.

Virginie ANDRIEUX

Ces questions seraient peut-être plus à développer dans l'enquête nationale logement.

Jean-Philippe VINQUANT

L'espace de l'enquête logement fait que toutes les autres sources suscitent un intérêt accru. Notre avis est donc réputé favorable.

V. DEMANDES D'ACCÈS À DES SOURCES ADMINISTRATIVES VIA UN 7BIS

François GUILLAUMAT-TAILLIET

L'Insee demande un accès aux données collectées par la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) pour le compte de l'État dans le cadre du dispositif de ressources mensuelles (DRM). L'objectif est d'améliorer la mesure des revenus et du recours aux prestations sociales, d'enrichir l'enquête sur les fonds fiscaux et sociaux (source de référence sur la distribution des revenus en France), et d'apprécier l'impact des chocs mensuels. Cette demande bénéficiera à trois équipes de l'Insee et de la Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf), permettant de mesurer le non-recours aux prestations sociales et de mieux décrire les trajectoires de ressources des bénéficiaires, notamment la variabilité infra-annuelle des revenus. Elle portera sur les cinq prochaines enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) de 2023 à 2027.

Bernard SUJOBERT

Je constate que les données demandées par l'Insee à la Cnav iront aussi vers la Cnaf. Est-ce normal ? Que vient faire la Cnaf comme « passager clandestin » dans cette opération ? Le bureau du Cnis va expérimenter les questions d'appariement, il faudrait peut-être éviter de faire quelque chose d'aussi *borderline*.

François GUILLAUMAT-TAILLIET

Les deux entités font partie d'un groupe qui est passé devant le Comité du secret et a reçu cette autorisation. Ce sont des personnes nommément désignées et habilitées.

Jean-Philippe VINQUANT

Il existe des bases législatives permettant ces échanges de données entre la Cnav, qui tient le DRM et la Cnaf. Le calcul des allocations logement, désormais contemporanéisé, utilise déjà les données du DRM pour déterminer le niveau de ressources et les droits. Ici, l'utilisation statistique poursuit des objectifs d'intérêt général : mieux comprendre la redistribution, le non-recours et les fluctuations de ressources. Nous sommes dans une sphère de sécurité robuste pour l'utilisation de ces données.

Émilie RAYNAUD

L'accès à la Cnaf concerne un nombre restreint de personnes appartenant au groupe d'exploitation de ces données. L'enrichissement concerne une enquête pseudonymisée qui est complétée annuellement des données du DRM, uniquement à des fins d'utilisation statistique et d'études.

Jean-Philippe VINQUANT

Êtes-vous rassuré vis-à-vis de l'utilisation de ces données ?

Bernard SUJOBERT

Nous verrons ce que donne la réflexion des bureaux sur le cadre général. Ce sont des questions légitimes.

Jean-Philippe VINQUANT

Une discussion sur le cadre de référence relatif à l'appariement des données pratiqué par le Service statistique public a eu lieu en bureau mercredi dernier et figure dans son compte rendu. Nous donnons donc un avis favorable à cette demande au titre de l'article 7bis.

VI. POINT D'INFORMATION

François GUILLAUMAT-TAILLIET

L'enquête Camme bénéficie d'un avis d'opportunité toujours valable. Deux évolutions récentes sont à porter à la connaissance de la Commission : une nouvelle plateforme consacrée à la sensibilité et aux pratiques écologiques sera désormais intégrée trimestriellement (présentée en Commission Environnement en avril), et deux plateformes existantes ont été réorganisées. Celle sur les revenus et l'inflation devient une plateforme sur la conjoncture, et quelques questions de la plateforme sur le bien-être ont été modifiées.

Jean-Philippe VINQUANT

Ces changements concernent les vagues à venir de cette enquête de grande périodicité.

Alain GELY

De 2004 au début des années 2010, il existait des questions sur l'opinion personnelle concernant l'inflation qui permettaient de quantifier le niveau d'inflation ressenti. Apparemment, ces questions ont disparu. Est-il envisagé de les réintroduire ?

Julie SOLARD

Ces questions sont toujours présentes, mais seuls les soldes d'opinion sont publiés mensuellement par l'Insee, pas les niveaux. Nous pourrions réfléchir à une meilleure mise à disposition de ces données, sachant qu'elles sont également publiées régulièrement sur le site de la Commission européenne. La plateforme conjoncture a justement intégré des nouvelles questions pour mesurer l'opinion, les réactions et changements de comportements des ménages en lien avec l'inflation pour bien analyser les événements récents et comment les ménages les ont plus ou moins bien vécus.

CONCLUSION

Jean-Philippe VINQUANT

Je remercie le secrétariat général pour la préparation de la réunion et à vous tous pour votre participation. Nous nous retrouverons en novembre 2025 avec un sujet central autour des inégalités de revenus et de patrimoines. Bonne fin de journée.

La séance est levée à 13 heures 20.

